

**Résultats épreuve d'admission examen TAXI / VTC
1^{er} septembre 2026 - département de l'Allier**

N°dossier	Métier	Résultat
00035127PE1	TAXI	ADMIS
00071469	TAXI	ADMIS
00076194	TAXI	ADMIS
00060716TE1	TAXI	ADMIS
00065756	TAXI	NON ADMIS
00065756	VTC	NON ADMIS
00062789PE1	VTC	NON ADMIS
00074774	VTC	NON ADMIS
00073015	VTC	ADMIS
00066237	TAXI	NON ADMIS

Moulins, le 4 septembre 2026

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier



Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	10
dont nombre de Taxi	6
dont nombre de VTC	4
Nombre de participants	10
dont nombre de Taxi	6
dont nombre de VTC	4
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	13,25/20
Taux de réussite moyen	50 %
Nombre de VTC admis	1
Nombre de taxis admis	4

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MOULINS
7 rue Emile Guillaumin
CS 41703
03017 Moulins Cedex

MONTLUÇON
2 rue Frédéric Mistral
03100 Montluçon

VICHY
1 rue Grangier
03200 Vichy